

Filière canne : la nouvelle génération d'agriculteurs réclame plus d'équité

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

19 février 2024



À peine quelques mois après la signature de la convention censée insuffler une nouvelle vie et ouvrir des perspectives de développement pour la filière sucrière, les jeunes agriculteurs ne décolèrent pas. Le jeudi 15 février, leur mobilisation a pris l'allure d'un concert de klaxons accompagné d'un cortège de tracteurs avançant au pas, et entravant la circulation sur la nationale 1 au niveau de Destrellan et dans la zone industrielle de Jarry à Baie-Mahault.

Cette opération fait suite à un appel lancé quelques jours auparavant au travers d'un tract destiné à la population, aux décideurs et aux responsables politiques, dans lequel ils tirent la sonnette d'alarme sur "la

situation dramatique de la filière” et appellent à “sauver leur profession”.

C'est que le bilan de la campagne 2023 est jugé catastrophique, loin de remplir les objectifs attendus. Et le travail sur le prix de la tonne de canne et les aides pour compenser les surcoûts de production déçoit.

La préfecture indique concernant l'enveloppe de 4,6 millions d'euros réservée en 2023 à la Guadeloupe au titre de l'aide aux surcoûts, que 1 600 planteurs ont été indemnisés début février 2024. Une date qui respecte strictement le calendrier annoncé en août 2023. Mais c'est insuffisant pour les jeunes agriculteurs qui se disent surpris de constater que la mesure concerne uniquement le prorata des livraisons en sucrerie, pas les livraisons en distilleries.

La filière est d'importance majeure étant donné que la culture de la canne à sucre couvre 45% des terres exploitées en Guadeloupe. Cette culture est pratiquée par 70% des exploitations agricoles de l'archipel, constituant une source de revenus stable pour elles. Par ailleurs, elle génère environ 10 000 postes de travail équivalents temps plein.

La campagne sucrière 2024 prévue pour démarrer le 1er mars en Grande-Terre et Basse-Terre, puis le 14 mars à Marie-Galante, ne s'annonce pas sous un ciel clément. Les jeunes agriculteurs, déjà mobilisés en 2023, et minoritaires, continuent de remettre en question le prix par tonne de canne établi par la convention canne 2023-2028.

Cette convention a été signée le 1er avril 2023 par le préfet Xavier Lefort, l'exécutif régional Ary Chalus, l'exécutif départemental Guy Losbar, le président de la Chambre d'agriculture Patrick Sellin, les représentants de l'Iguacanne Bruno Wachter, du Modef Joseph Nesty, de l'UPG Rozan Mounien, de la FDSEA Alexandre Mausse, de la Coordination rurale Franck Souprayen, du GIE Canne Guadeloupe Alex Vitalis, de l'Assocanne Nicolas Philippot, de Gardel SA Nicolas Philippot, de SRMG SA Marthy

Nagau.

Aboutissement de quatre mois de négociations, elle était perçue comme un jalon historique pour l'avenir de la filière. Sauf pour les Jeunes d'agriculteurs, dont le représentant Cyril Césaire, était le seul à n'avoir pas signé.

Des objectifs politiques et économiques en berne

Dans le cadre de cette convention, la Région Guadeloupe s'est engagée à verser une aide de 2 € par tonne de canne pour les 500 premières tonnes de chaque producteur, avec un supplément de 5 € pour les planteurs de Marie-Galante. Les versements régionaux ne sont pas encore parvenus aux bénéficiaires et sont annoncés pour début mars. Ils font partie du montage qui offre une rémunération des planteurs à un maximum de 113,33 € pour la Grande-Terre et Basse-Terre, et à 100,84 € pour Marie-Galante.

Le soutien direct annuel de l'État et de l'Europe s'élevant à 55,6 millions d'euros, dont 27 millions pour les planteurs et 28,6 millions pour les industriels, est lui aussi décrié. Cette répartition ne corrige pas disent-ils, la disparité entre les profits des industriels sucriers et les revenus des planteurs. Mais est-ce son but ?

Aucun des objectifs politiques (promouvoir l'autosuffisance alimentaire en encourageant la production agricole locale, soutenir la ruralité et équilibrer le territoire) ne semble atteint. Pas plus que les buts économiques poursuivis par les mesures de soutien (augmenter la productivité, stabilité des revenus agricoles contre les variations des prix du marché et les conditions climatiques défavorables). Le fonctionnement des usines qui opèrent bien en deçà de leurs capacités maximales, demeure sous-optimal. La production de canne est elle aussi sous-optimale.

Eugène Mardivirin, porte-parole du collectif des agriculteurs, a exprimé son mécontentement le 9 février dernier sur les ondes de RCI Guadeloupe, exigeant que l'industriel « *fasse sa part* ». Il déplore que l'usinier « *profite excessivement de notre travail, tout en répétant que l'usine n'est pas rentable* ». Il ajoute avoir trouvé des données selon lesquelles l'usinier aurait déclaré un profit de 5,8 millions d'euros affecté au report à nouveau de 16 millions. Des chiffres qui demandent des explications selon lui.

Les résultats financiers de la sucrerie Gardel SA confirment bien des bénéfices entre 2019 et 2022 : 4,26 millions de bénéfices nets en 2019, puis 2,47 millions en 2020, 390 000 euros en 2021, et 5,1 millions en 2022. Sur la même période, ceux de la sucrerie de Marie-Galante, SA SRMG, affichent également des profits certains : 351 000 € en 2019, un déficit de 2,05 millions en 2022, et retour au vert avec 795 000 € en 2021 et 575 000 € en 2022.

Face à des revenus stagnants ou en baisse, un endettement croissant et un revenu professionnel avoisinant le salaire minimum pour de nombreux petits et jeunes planteurs, trois revendications principales émergent : une réforme du modèle de fixation des prix de la canne à sucre, une considération accrue pour la mélasse et la bagasse issues de la canne, et une adaptation des prix à l'évolution des coûts des produits agricoles.

Une longue histoire de manque de clarté

Un rapport établi en 2017 pour le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, par Thierry Berlizot, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, a déjà amené à la révision du système de paiement de la canne à sucre en Guadeloupe en 2018. Mais malgré ces efforts, les planteurs estiment que les prix actuels, fixés pour la période 2023-2028 à un maximum de 113,33 € pour la Grande-Terre et Basse-Terre et à un maximum de 100,84 € pour Marie-Galante, ne reflètent pas avec justesse la valeur de leur travail. Ils réclament une augmentation

significative du prix à 160 €/tonne.

La culture de la canne à sucre, qui joue un rôle crucial dans l'économie agricole de la Guadeloupe et assure des revenus stables à une large part des exploitations de l'archipel, peine à trouver un équilibre durable. Les frictions entre les agriculteurs et les industriels du secteur sucrier, bien que non exclusives à la Guadeloupe, sont exacerbées par une longue histoire de manque de clarté et d'ouverture.

Le rapport Berlizot avait déjà souligné en 2017 cette problématique, mettant en évidence le petit nombre de personnes ayant une compréhension approfondie du système de prix mis en place en 1983. Il soulignait l'opacité et le risque d'une perte de connaissance des principes de base de ce système. Ce manque de transparence, affectant également des éléments fondamentaux tels que l'évaluation de la qualité sucrière de la canne, perpétue un climat de défiance.

L'appel des jeunes agriculteurs à une plus grande clarté et équité est d'autant plus fort, que le recours à l'argument du secret industriel ou secret économique est difficilement défendable dans un secteur bénéficiant significativement de fonds publics.